

Le centre de santé du Lardin inauguré

Écrit par Alain RASSAT - Mis à jour Lundi, 01 Juillet 2019 18:04



Au Lardin-Saint-Lazare, le Centre de santé (CDS) a été inauguré vendredi 28 juin 2019 sans son maire qui, joint par téléphone, précise qu'il "était en vacances et il n'est rentré que dimanche". Le 2^e adjoint, Jean-Claude Bernateau, qui a porté ce beau projet de près de 800.000 euros (avec l'équipement), a reçu, dans une salle heureusement climatisée, le président du Département de la Dordogne Germinal Peiro, la députée Jacqueline Dubois, le sous-préfet de Sarlat Sébastien Lepetit, le président de la communauté de communes Dominique Bousquet, la conseillère départementale Francine Bourra et une responsable de la CPAM.

Alors, est-ce que le torchon brûle au sein de l'équipe municipale ? Le 2^e adjoint était soutenu par tous les autres membres du conseil municipal qui étaient présents. On notera également qu'aucune commune environnante n'était représentée sauf celle des Farges !

Le centre de santé reçoit des praticiens salariés ou en profession libérale. A l'heure actuelle, deux médecins sont en poste, deux infirmières libérales et une sage-femme. Une jeune

Le centre de santé du Lardin inauguré

Écrit par Alain RASSAT - Mis à jour Lundi, 01 Juillet 2019 18:04

dentiste, présente vendredi à l'inauguration, ouvrira son cabinet début septembre. Le centre recherche actuellement deux kinésithérapeutes et un 3^e médecin, salariés ou libéraux, pour compléter l'équipe. Le CDS dispose aussi d'un accueil de service public de médecine du travail et d'un accueil de groupes de travail associatif, notamment dans la prévention. Les personnels administratifs sont salariés de la commune.

Cet investissement a été possible grâce aux locaux à disposition de l'ancienne gendarmerie situés à l'entrée ouest de la ville, au 60 de l'avenue du 8 Mai 1945. Le financement a été complété par l'Etat-DETR pour 105.000 euros et le conseil départemental pour 120.000 euros. Les locaux comprennent quatre cabinets médicaux, un cabinet dentaire équipé, un plateau kiné, un cabinet de travail polyvalent, quatre salles d'attente, un accueil secrétariat médical, le bureau de la responsable administrative, un logement de service à l'étage qui est destiné à un médecin vacataire ou stagiaire. Trois autres logements sont destinés à la location. L'adjoint au maire a salué également la CPAM de la Dordogne, premier financier du fonctionnement du centre de santé, et l'Agence Régionale de Santé qui a validé le projet.

La maison municipale de santé a été créée "pour répondre à la difficulté d'accès aux soins pour bon nombre de citoyens, pour faire face à l'impuissance du gouvernement pour régler ce problème dont l'origine est lointaine, et surtout pour prévoir le départ successif à la retraite de la totalité des médecins de la commune" souligne l'adjoint au maire du Lardin qui a aussi rappelé "la création avortée d'une maison de santé en 2014 et après cet échec nous avons recherché comment aborder le problème de la désertification médicale". M. Bernateau, ancien gestionnaire d'un centre de rééducation fonctionnelle, était bien placé pour porter ce projet. Il précise que : "les chiffres provisoires nous démontrent la nécessité de cette maison de santé. Sur 1.000 patients durant les huit premiers mois d'activité et avec un seul médecin en poste (le second est en service depuis le 1^{er} avril dernier), 600 sont des habitants du Lardin, de Condat et des communes environnantes. 300 viennent "de la zone d'affluence de Terrasson" et les autres de plus loin (Brive, Brignac, Varetz...). Dans l'étude réalisée en amont, il est noté que "plus un seul cabinet médical et de dentisterie n'accepte de nouveaux patients sur Terrasson et Montignac". Le 2^e adjoint confie qu' "il est dommage que la majorité des élus concernés n'aient pas souhaité apporter leur concours par leur seule présence, y compris notre maire".

Le domaine de la santé est "un secteur un peu concurrentiel entre les mairies" reconnaît, de son côté, le président de l'Interco qui explique qu'actuellement dans sa commune de 1300 habitants, Thenon, où il est maire, "il dispose actuellement de cinq kinés et plus aucun dentiste". Il reconnaît l'importance de telles actions "pour donner l'envie de vivre chez nous, il faut une présence éducative forte, et une présence médicale, au-delà des emplois créés et de la politique du logement, c'est un tout..." Dominique Bousquet relativise aussi le coût de ce centre de santé, par rapport au "coût de la maison de santé d'Hautefort qui a coûté 1,6 million d'euros". Il précise que la communauté de communes finance 50% des frais de cabinets qui

recherchent des médecins.

Le président du Département, Germinal Peiro, a rappelé l'urgence de la situation : "il y a actuellement 350 médecins libéraux en Dordogne, et dans seulement quatre à cinq ans, la moitié d'entre eux auront pris leur retraite". Le Département va créer le même genre de structure, un centre départemental de santé, qui permettra d'installer des médecins dans les secteurs où ils font défaut. Le 1er septembre, un médecin s'installera à Excideuil et ensuite ce sera au tour de Mareuil et de Belvès... Germinal Peiro reconnaît par ailleurs que "ce projet a reçu un accueil favorable de l'ARS et de la CPAM, mais très défavorable de la part du syndicat des médecins libéraux 24, alors que le conseil des médecins de la Dordogne a donné son avis favorable".

Certains élus ont clairement dénoncés, dans leurs discours, les pratiques de certains médecins "mercenaires, appâtés par des avantages et les sollicitations démagogiquement attractives"... M. Bernateau explique : "La municipalité de Le Lardin a pris le pari d'un centre de santé attractif plutôt que de proposer des surenchères financières budgétairement dangereuses dont nous n'avons pas les moyens. La grille des salaires est calculée sur la grille publique hospitalière" et "il faudra à peu près deux ans pour équilibrer le budget". A travers cette réalisation, le souhait de l'équipe municipale est de proposer "une complémentarité si l'on veut que chaque citoyen puisse trouver un interlocuteur qualifié public ou privé dans sa démarche de santé au sens large (prévention, soins...) qu'elle que soit sa situation sociale et matérielle".

Quelques chiffres : superficie du bâtiment 500 m² ; bassin de vie de Le Lardin-Saint-Lazare et des 11 communes environnantes concernées directement : 7000 habitants (dans le dossier de presse) ; en mai 2019, les patients sont venus de 47 communes différentes ; historique, le 27 juin 2016 : adoption par le conseil municipal d'une délibération portant sur la création d'un centre municipal de santé, le 8 janvier 2018 démarrage des travaux, le 19 juillet 2018 réception des travaux, et ouverture des prises de rendez-vous le 1er octobre 2018 ; horaires d'ouverture de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 ; tél. 05.64.34.20.00 ; consultations du lundi au vendredi sur rendez-vous. A noter que, pour une raison de temps, les déplacements à domicile seront évités dès que possible. Les médecins sont encouragés pour prendre des stagiaires afin d'inciter de futurs jeunes médecins à rejoindre, à leur tour, la structure.

- Photo : sous-préfet, élus, médecins, dentiste, infirmières et personnel de la maison de santé de Le Lardin réunis pour la photo de l'inauguration

- Replay audio Cristal Fm : [Le Lardin a inauguré sa maison de santé autour de](#)

Le centre de santé du Lardin inauguré

Écrit par Alain RASSAT - Mis à jour Lundi, 01 Juillet 2019 18:04

Jean-Claude Bernateau

adjoint au maire, diffusé le 1er juillet ;